

## Service des Bâtiments & Constructions

# Annonce de fin de travaux

(Selon règlement communal de construction et de zones -  
RCCZ article 17)

### A retourner à :

Ville de Sion, service des Bâtiments & Constructions,  
rue de Lausanne 23, case postale 2272, 1950 Sion 2  
ou par courriel à l'adresse : [enquete@sion.ch](mailto:enquete@sion.ch)

N° de dossier : \_\_\_\_\_

Objet : \_\_\_\_\_

N° de parcelle / folio : \_\_\_\_\_

#### Requérant :

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

#### Architecte :

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Demande d'établissement du permis d'habiter ou d'exploiter (la case est à cocher par le requérant)

#### Personne de contact :

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

N° de téléphone et  
adresse courriel : \_\_\_\_\_

- A. Neuf ou transformé, un local destiné à l'habitation ou au travail sédentaire ne peut pas être occupé sans l'obtention préalable d'un permis d'habiter. Celui-ci est délivré par le service des Bâtiments & Constructions sur demande du maître de l'ouvrage, contre remise des documents de la liste en page suivante, et après la constatation du respect des conditions formulées lors de la délivrance de l'autorisation de construire, ainsi que du parfait état des lieux et accès.
- B. Le Conseil municipal peut exiger l'évacuation des locaux qui auraient été occupés avant l'octroi du permis d'habiter, ceci sans préjudice de la pénalité encourue par le propriétaire. Les frais occasionnés par l'évacuation des locaux sont à la charge de ce dernier.

Date de fin de travaux : \_\_\_\_\_

Lieu et date :

Timbre et signature :

## DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'ETABLISSEMENT DU PERMIS D'HABITER

**Objet :** .....

- 1\_** plans d'exécution à jour (avec dénomination et mètres carrés par appartement)
- 2\_** plans définitifs des aménagements extérieurs
- 3\_** typologie du/des logement(s) pour inscription au registre fédéral, (n° appartement, nombre de pièces + mètres carrés par pièce, liste de la PPE, etc...)
- 4\_** calcul définitif de mètres cubes SIA (SIA 116 et 416)
- 5\_** plan des raccordements EC/EU et canalisations
- 6\_** attestation de conformité normes et directives BPA (garde-corps en verre, verre Securit, vitrage sur toute hauteur, etc ...)
- 7\_** déclaration de conformité AEAI (feuille originale signée et toutes les attestations, portes, signalétiques, ...)
- 8\_** certification de conformité de l'enveloppe thermique et du chauffage
- 9\_** certification de conformité en bonne et due forme de l'installation de cheminée (fumiste) et/ou conduit de la chaudière à Gaz. ( AVSCC <http://www.avsc.ch/ic/login.cfm>)
- 10\_** certificat de conformité sismique
- 11\_** déclaration de conformité Norme SIA 500 (mobilité sans obstacle)
- 12\_** formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit SIA 181 et OPB
- 13\_** protection des travailleurs (ligne de vie en toiture)  
<https://www.suva.ch/fr-CH/materiel/fiche-thematique/dispositifs-d-ancrage-sur-les-toits-suva>
- 14\_** inscription de servitudes (avec extrait du registre foncier mis à jour)
- 15\_** attestation de réunion de parcelles
- 16\_** attestation signée pour mesures relatives aux dangers d'inondation réalisées conformément au formulaire Rhône III
- 17\_** carte et documents pour abri protection civile

**Veillez à nous fournir un exemplaire de chaque document en format papier et en format PDF.**

Dès réception des documents nécessaires, le service des Bâtiments & Constructions vous contactera afin de fixer une date de visite pour l'établissement du permis d'habiter.

**REMARQUES :**

---